



VILLE DE ARUE

Date de convocation
26 novembre 2025

Date de séance
02 décembre 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	26
Procuration	06
Votants	32
Pour	32
Contre	00
Abstention	00

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux

Délibération du Conseil Municipal N°2025/92 du 02 décembre 2025

Approuvant la mise à disposition des biens et subventions
du budget principal au budget annexe de l'eau

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à dix-sept heures et trois minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Teura IRITI, Maire.

Etaient présents :

Nom-Prénom	Présent	Absent	Procuration
Mme Teura IRITI	X		
M. Gilles TEAUNA	X		
Mme Vahinetua TUAHU	X		
M. Jacky BRYANT	X		
Mme Anna YON YUE CHONG	X		
M. Edgar TEHAHE	X		
Mme June FREELAND		X	M. Jacky BRYANT
M. Jérémie CHAINE	X		
Mme Laïza PEU	X		
Mme Turia ARAPA	X		
Mme Micheline BANNER	X		
Mme Bernadette VANE	X		
M. Clet HAMBLIN		X	
M. Claudino TEHAMOANA	X		
M. Yves TERIITAU		X	Mme Laïza PEU
Mme Taiana TEHEI	X		
Mme Mirella TEIKITOHE		X	Mme Micheline BANNER
Mme Muriel LYAU	X		
M. Heimanu TERAI	X		
Mme Tehani YAO	X		
M. Raanui ARIITAI	X		
Mme Moeata MALINOWSKI	X		
M. Lémuel BROTHERS	X		
M. Hurimana TEIHO	X		
Mme Mélodie TEARIKI	X		
Mme Eve VOHI		X	Mme Vahinetua TUAHU
M. Frédéric DAFNIET		X	Mme Tahipitiani TIMAU
Mme Tahipitiani TIMAU	X		
M. Tepuanui SNOW	X		
M. Atonia MAITIA	X		
M. Joël BONNO	X		
Mme Ahuura ANEI épse HOMAI		X	Mme Bernadette VANE
M. Henri ESTALL	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics modifiée par les loi n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 709/MAC du 26 octobre 2004 approuvant la généralisation à l'ensemble des communes et des établissements de coopération intercommunale de l'instruction provisoire budgétaire et comptable M14 de la Polynésie française à compter du 1er janvier 2005 ;
- Vu l'arrêté du 11 juillet 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics à caractère industriel et commercial des communes et de leurs groupements en Polynésie française ;
- Oui les explications fournies par Madame Teura IRITI, Maire ;
Après en avoir délibéré ;
En sa séance du 02 décembre 2025.

Le Conseil Municipal adopte

Article 1. - Est approuvée la mise à disposition au budget annexe de l'eau à compter du 31 décembre 2025, les biens et subventions présents dans le listing annexé à la présente délibération.

Article 2. - La commune conserve la propriété juridique de l'immobilisation mais sa gestion, son entretien et son amortissement sont désormais imputés au budget annexe de l'eau.

Article 3. - Madame le Maire et le Trésorier des Iles-du-Vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

Article 4. - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ou à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5. - La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Le secrétaire de séance

Vahinetua TUAHU



Madame le Maire

Teura IRITI

Madame le Maire atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis à la Subdivision administrative des Iles du Vent

- 5 DEC. 2025

Le.....

Et notifié à l'intéressé(e) ou publié

- 5 DEC. 2025

Le.....

Note explicative de synthèse De la délibération n°2025/92 du 02 décembre 2025

Approuvant la mise à disposition des biens et subventions du budget principal au budget annexe de l'eau

L'inventaire du patrimoine a permis d'identifier des travaux relatifs aux réseaux de la commune.

Aujourd'hui, afin de respecter la séparation entre le budget principal et le budget annexe de l'eau, il est proposé de procéder à l'affectation définitive de ces biens au budget annexe.

Cette opération constitue une régularisation patrimoniale et comptable :

- Elle n'a pas d'incidence financière défavorable pour la commune,
- Elle permet de présenter de manière plus claire et fidèle la valeur du patrimoine affecté au service de l'eau,
- Elle garantit la conformité des comptes avec les règles applicables aux communes.

Tel est l'objet du projet de délibération qui est soumis à l'approbation de notre conseil.

Article	Contrôle de légalité Numéro d'inventaire	Libellé Immobilisation	Année	Date d'achat	Montant	Amortissements cumulés au 31/12/2024	VNC	Bordereau	Mandat
21531	2005.176	Acquisitions antérieures à 2005	2005	01/01/2005	130 340 009	1 230 463	129 109 546		
21531	2005/053	Moteur de secours	2005	15/06/2005	2 735 976	2 735 976	0	302	1096
21531	2006-06558	Fourniture et pose de branchement d'eau potable avec compteur.(Ecole de tennis)	2006	01/06/2006	170 058	0	170 058	321	1148
21531	2006-06558	Curage du réseau d'eau pluviale derrière les gradins du stade de Arue	2006	22/06/2006	443 850	0	443 850	360	1308
21531	2006-06558	Fourniture et pose de compteur d'eau DN200. (Station de pompage TERUA)	2006	22/11/2006	270 556	0	270 556	726	2564
21531	2006-06558	Fourniture et pose d'un branchement d'eau avec compteur	2006	18/12/2006	58 787	47 163	11 624	797	2804
21531	2006.86	Fourniture et pose de branchement d'eau potable avec compteur - Ecole de tennis	2006	01/06/2006	170 058	0	170 058	321	1148
21531	2006.98	Curage du réseau d'eau pluviale derrière les gradins du stade de Arue	2006	22/06/2006	443 850	0	443 850	360	1308
21531	2006.205	Fourniture et pose de compteur d'eau DN200 - Station de pompage TERUA	2006	22/11/2006	270 556	0	270 556	726	2564
21531	2006.223	Fourniture et pose d'un branchement d'eau avec compteur	2006	18/12/2006	58 787	0	58 787	797	2804
21531	2007-00983	Fourniture+pose ALTISTAR	2007	19/04/2007	224 713	224 713	0	172	699
21531	2007-00985	Fourniteur+pose compteur	2007	25/05/2007	74 633	74 633	0	234	928
21531	2007-06560	Tvx canalisation	2007	19/09/2007	834 460	41 723	792 737	414	1848
21531	2007-00987	Branchemet eau potable	2007	24/09/2007	322 997	322 997	0	423	1881
21531	2007-00989	Branchemet eau potable	2007	17/12/2007	175 298	175 298	0	563	2527
21531	2008-00991	compteur d'eau	2008	19/09/2008	246 440	246 440	0	414	1822
21531	2009/034	démarrer ralentisseur ATS48	2009	21/04/2009	327 944	327 944	0	193	632
21531	2009/094	compteur de refoulement	2009	06/05/2009	246 440	246 440	0	225	732
21531	2009/098	Demarreur ATS station pompage	2009	26/05/2009	593 070	593 070	0	265	864
21531	2009/144	Branchemet eau potable	2009	04/12/2009	160 822	160 822	0	736	2162
21531	2009/143	branchmnt/raccordmnt compteur	2009	17/12/2009	76 104	76 104	0	780	2294
21531	2010/024	Pompes doseuses	2010	16/06/2010	615 960	615 960	0	327	988
21531	2010/050	Branchemet eau potable	2010	28/07/2010	546 084	546 084	0	410	1226
21531	2010/040	Compteur eau-sortie réservoir	2010	14/09/2010	519 022	519 022	0	509	1574
21531	2011/018	Armoire commande pompe 1	2011	22/02/2011	1 650 000	1 650 000	0	89	336
21531	2011.114	ONB de 2011	2011	31/12/2011	26 281 970		26 281 970		
21531	2013/111	Fabrication de regards - TEFAAROA	2013	26/11/2013	110 176	5 509	104 667	603	2100
21531	2018/009	Disjoncteur d'eau cimetière	2018	17/01/2018	391 469	19 573	371 896	35	204
21531		Certificat administratif du 13/11/2025	2025	31/12/2025	2 950 222		2 950 222		

Total	171 310 311	9 859 934	161 450 377
-------	-------------	-----------	-------------